



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 15 mai 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**30 MAI 2024**

transmis en Sous-Préfecture le

**27 MAI 2024**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjointes,  
M. GALPIN, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE, Mme WEILL-  
LOGEAY, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme DE CHABOT, M. CHARLES,  
Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à M. AMADEI  
M. MANUEL, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
Mme CAMPION, pouvoir remis à M. PRACA  
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSES  
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

**Absents :**

M. LEPUT

**Secrétaire de séance :** M. GALPIN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 27  
mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 22 heures 45.

N° 24-3-4

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023  
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue le document de synthèse  
des comptes du comptable public présenté à l'approbation de l'ordonnateur. Il doit  
être voté préalablement au compte administratif. Ces comptes doivent être certifiés  
exactes dans leurs résultats, identiques à ceux du compte administratif.

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration  
Générale réunie le 13 mai 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des  
présents et représentés :

Prés de réception :  
078-217804814-20240522-24-3-4-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2024  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal, présenté par Madame Line SAINT-VAL, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Germain-en-Laye, arrêté comme suit :

| Section d'Investissement  |               |  |
|---------------------------|---------------|--|
| RECETTES                  | DEPENSES      | Déficit d'investissement de clôture 2023 (y compris affectation et excédent reporté n-1) |
| 8 366 514,29              | 11 218 305,18 | - 2 851 790,89   |
| Section de Fonctionnement |               |  |
| RECETTES                  | DEPENSES      | Excédent de fonctionnement de clôture 2023   |
| 29 956 271,57             | 23 338 353,76 | + 6 617 917,81   |



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD